



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 20 DECEMBRE 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

7.1 OBJET : Budget communal de l'exercice 2022 – Approbation

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation tel que modifié, spécialement ses articles L1122-20 alinéa 1^{er}, L1122-23, L1122-26, L1122-27, L1122-30, L3131-1 §1^{er} - 1^o et L3132-1 §1^{er} ;

Vu le décret du Gouvernement wallon du 22 novembre 2007 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du Gouvernement wallon du 18 avril 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement son article 12 ;

Vu la circulaire ministérielle 8 juillet 2021 traitant des directives pour l'établissement du budget 2022 à l'usage des communes de la Région wallonne ;

Attendu qu'il convient de prévoir les voies et moyens nécessaires pour permettre à l'Administration de remplir ses missions et de fonctionner ;

Considérant le projet de budget 2022 établi par le Collège communal ;

Considérant le rapport favorable unanime du 9 décembre 2021 des membres de la Commission visée à l'article 12 du règlement général de la comptabilité communale ;

Considérant la communication du dossier relatif au budget 2022 à Madame Valérie DUCHESNE, Directrice financière, en date du 13 décembre 2021 et l'avis de légalité rendu par cette dernière le même jour dans les termes suivants : [...] ;

Considérant les rapports administratif et financier accompagnant la proposition de budget 2022 présentés par le Collège communal ;

Où l'exposé de Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre, reprenant notamment parmi ses fonctions les finances, et en leurs interventions et/ou répliques certains membres des groupes de l'opposition ;

Entendu en leurs réponses certains membres du Collège communal ;

Vu que le Collège communal veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique ;

DECIDE PAR 18 OUI (PSD@ et MR), ET 8 NON (AD&N) pour le service ordinaire et 18 OUI (PSD@ et MR) ET 8 ABSTENTIONS (AD&N) pour le service extraordinaire.

Article 1^{er}

D'approuver, comme suit, le budget communal de l'exercice 2022 :

1. Tableau récapitulatif

Budget initial 2022	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	36.946.926,52	10.850.000,00
Dépenses exercice proprement dit	-36.900.402,90	-11.994.997,41
Boni / Mali exercice proprement dit	46.523,62	-1.144.997,41
Recettes exercices antérieurs	6.344.311,91	0,00
Dépenses exercices antérieurs	-210.835,53	-185.000,00
Prélèvements en recettes	0,00	3.429.997,41
Prélèvements en dépenses	-280.000,00	-2.100.000,00
Recettes globales	43.291.238,43	14.279.997,41
Dépenses globales	-37.391.238,43	-14.279.997,41
Boni / Mali global	5.900.000,00	0,00

2. Tableau de synthèse

S.O. Budget précédent Boni présumé fin 2021	Après la dernière M.B.	Adaptations	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	43.849.147,70	0,00	43.291.238,43
Prévisions des dépenses globales	-37.504.835,79	0,00	-37.391.238,43
Résultat présumé au 31/12/2021	6.344.311,91	0,00	5.900.000,00

S.E. Budget précédent Boni présumé fin 2021	Après la dernière M.B.	Adaptations	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	13.438.841,84	0,00	14.279.997,41
Prévisions des dépenses globales	-13.438.841,84	0,00	-14.279.997,41
Résultat présumé au 31/12/2021	0,00	0,00	0,00

Article 2

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, à la Direction des Services financiers et à sa Directrice.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL,

R. GOSSIAUX



LE PRESIDENT,

P. RASQUIN

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL,

R. GOSSIAUX

LE BOURGMESTRE,

C. EERDEKENS